



Conseil municipal du 26 septembre 2024

Liste des délibérations examinées en séance

(Article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

N°	Objet	Vote
35-2024	Révision libre des attributions de compensation 2024	Adopté à l'unanimité
36-2024	Modification du périmètre du SDESM par adhésion de 8 communes	Adopté à l'unanimité
37-2024	Actualisation du règlement intérieur des services périscolaires	Adopté à l'unanimité
38-2024	Prise en charge par la Commune des frais de scolarité 2024-2025 d'un enfant scolarisé hors commune	Adopté à l'unanimité
39-2024	Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent contractuel	Adopté à l'unanimité
40-2024	Achat d'un véhicule pour les services communaux	Adopté à l'unanimité
41-2024	Décision modificative n° 1	Adopté à l'unanimité

Le Maire

Daniel PATU



Certifié affiché en Mairie le : 27/09/2024.
Et publié sur le site internet
de la Commune le :

Mairie de Favières